



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Division  
des Personnels  
d'Administration  
et d'Encadrement**

Affaire suivie par :  
**Emmanuelle SLOBODIANUK**

Cheffe du bureau  
chargé de la gestion  
des personnels administratifs

Affaire suivie par :  
**Delphine PLUQUET**

Cheffe du bureau  
chargé de la gestion  
des personnels  
d'encadrement,  
techniques  
et médico-sociaux

Téléphone :  
03 22 82 38 70

Mél :  
ce.dpae@ac-amiens.fr

**20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9**

Horaires d'accueil :  
De 8h00 à 12h30  
et de 14h à 17h00  
du lundi au vendredi

Amiens, le 6 décembre 2019

**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

Chancelière des universités

à

Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Compiègne  
Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.  
Monsieur le directeur du CANOPÉ  
Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des DDCS  
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission  
Mesdames et messieurs les délégués académiques  
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

**Objet : préinscription au mouvement inter-académique 2020 des :**

- **adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES),**
- **infirmiers (INFENES),**
- **assistants de service social (ASSAE),**
- **adjoint technique de recherche et de formation (ATRF) en EPLE et en établissement d'enseignement supérieur**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités d'inscription au mouvement inter-académique pour les personnels ci-dessus souhaitant solliciter une mutation hors académie.

L'enregistrement des demandes s'effectuera en **trois phases**.

## **I - PRÉINSCRIPTION AU MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE**

**Les agents de l'académie d'AMIENS** souhaitant rejoindre une autre académie doivent **obligatoirement** se préinscrire par le biais de l'application AMIA, à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr>

Pour vous identifier, le login correspondra à votre NUMEN, le mot de passe à votre date de naissance sous la forme JJ/MM/AAAA.

## CALENDRIER

2/2

Mouvements déconcentrés des adjoints administratifs (ADJAENES), des adjoints techniques de recherche et formation (ATRF), des infirmier(e)s et des assistant(e)s de service social

Préinscription	du jeudi 9 janvier 2020 au jeudi 6 février 2020 inclus
----------------	--

Aucune modification des vœux ne sera autorisée après la fermeture du serveur.

À compter de cette date, aucune préinscription ne pourra être prise en compte.

Le nombre de vœux est limité à **trois académies**.

Les agents souhaitant uniquement participer aux opérations de mobilité interne de leur académie ne doivent pas se préinscrire.

### II - SAISIE DES VŒUX - PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

Après la période de préinscription, les agents souhaitant quitter l'académie d'Amiens devront saisir leurs vœux sur le serveur AMIA de l'académie d'accueil. Il convient de se rapprocher des académies sollicitées pour connaître les dates de saisie des vœux.



Les agents souhaitant entrer dans une académie ne pourront se connecter pour participer au mouvement intra-académique que s'ils se sont préinscrits dans les délais impartis sur AMIA.

### III - CONFIRMATION DES VŒUX

A l'issue des opérations de saisie des vœux dans les académies, les agents souhaitent, les agents devront :

1. **éditer leur demande de mutation**
2. **l'envoyer**, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, **par la voie hiérarchique**, au rectorat de l'académie d'Amiens (DPAE) qui se chargera de transmettre l'ensemble des documents aux académies concernées.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie

Jean-Jacques VIAL